Réunion du 02 décembre 2020

Etaient présents :
Présents: MM. VIROL JP, CHANTEGREIL F, ROIG P.
Mmes : E GASSER, E CHANTEGREIL, M CLUZEAU
-Absent excusé ayant donné pouvoir :
-Absent excusé : F DELPEY, S BOUILLERE, P TEYSSIER, V LURGO, S FAUVEAUX
Nombre de conseillers : 11 ; Présents: 6 ; Votants : Unanimité
Mme M. CLUZEAU a été élu(e) secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance qui se tient à la salle des fêtes en raison de la distanciation imposée par les règles sanitaires en vigueur, en donnant lecture au Conseil du procès-verbal de la réunion du 29 octobre 2020. Celui-ci n'amène aucun commentaire.

Ordre du jour :

Aménagement d'un multiple rural dans le bourg : demande de subvention au titre de la DETR 2021.
M. le Maire présente au Conseil le projet affiné réalisé par le Cabinet d'Architecture AMEA, désigné par le conseil du 09/09/2020,
Le montant des travaux HT s'élève à : 68 735,00 € auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (14 % du montant des travaux HT) soit : 9 622,90 € et d'assistance technique par le Cabinet Bureau Véritas : 1 800 € HT, les fournitures : 7 964,34 € soit un coût total de 88 122,24 € HT.
M. le Maire propose au Conseil de solliciter de la part de l'Etat une subvention au titre de la DETR 2021 pour un montant représentant 40 % des travaux HT soit : 27 494,00 €

Le Conseil après en avoir délibéré, décide :
- De donner son accord sur le projet définitif présenté par AMEA Architectes,
- De solliciter une aide de l'Etat au titre de la DETR 2021 à hauteur de 40 % du montant des travaux HT, soit : 27 494,00 €
- D'adopter le plan de financement suivant :
  - DETR (40%) 27 494,00
  - Département (25%) 22 030,56
  - Grand Périgueux 19 298,84
  - Autofinancement (20%) 19 298,84

  Total HT 88 122,24 €

- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour gérer les formalités liées à ce projet,
- D'inscrire les crédits au BP 2021.

La demande de Licence IV est à faire par la personne qui tiendra le multiple directement à la Préfecture.

Décision modificative n° 1 au BP 2020.
Considérant les lignes budgétaires au 30 novembre 2020,
Considérant la nécessité de rajouter des crédits au chapitre 65 pour verser les indemnités de décembre,
Vu l'absence de crédit au chapitre 20 en dépenses d'investissement pour financer une aide dans le cadre d'Amélia 2,
Le Conseil après en avoir délibéré, décide la décision modificative suivante au BP 2020 :

Fonctionnement dépenses		Fonctionnement recettes
6531 :	+ 3 000 €	7381 : + 3 000 €

Investissement dépenses
21534 : - 635 €
20422 : + 635 €

Aménagement d'un multiple rural dans le bourg : demande de subvention au titre des contrats de projets communaux 2021.
M. le Maire présente au Conseil le projet affiné pour la création d'un multiple rural dans le bourg réalisé par le Cabinet d'Architecture AMEA, désigné par le conseil du 09/09/2020,

Le montant des travaux HT s'élève à : 68 735,00 € auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (14 % du montant des travaux HT) soit : 9 622,90 € et d'assistance technique par le Cabinet Bureau Véritas : 1 800 € HT, les fournitures : 7 964,34 € soit un coût total de 88 122,24 € HT.
M. le Maire propose au Conseil de solliciter de la part du Département une subvention au titre des contrats de projets communaux 2021 pour un montant représentant 25 % du coût global HT soit : 22 030,56 €

Le Conseil après en avoir délibéré, décide :
- De donner son accord sur le projet définitif présenté par AMEA Architectes,
- De solliciter de la part du Département une subvention au titre des contrats de projets communaux 2021 pour un montant représentant 25 % du coût global HT soit : 22 030,56 €
- D'adopter le plan de financement suivant :
    - DETR (40%) 27 494,00
    - Département (25%) 22 030,56
    - Grand Périgueux 19 298,84
    - Autofinancement (20%) 19 298,84

    Total HT 88 122,24 €

- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour gérer les formalités liées à ce projet,
- D'inscrire les crédits au BP 2021.

Aménagement d'un multiple rural dans le bourg : demande de subvention au titre du Fonds Commerces 2021 du Grand Périgueux.
M. le Maire présente au Conseil le projet affiné pour la création d'un multiple rural dans le bourg, réalisé par le Cabinet d'Architecture AMEA, désigné par le conseil du 09/09/2020,
Le montant des travaux HT s'élève à : 68 735,00 € auxquels il faut ajouter les frais de maîtrise d'œuvre (14 % du montant des travaux HT) soit : 9 622,90 € et d'assistance technique par le Cabinet Bureau Véritas : 1 800 € HT, les fournitures : 7 964,34 € soit un coût total de 88 122,24 € HT.
M. le Maire propose au Conseil de solliciter de la part de l'Agglomération le Grand Périgueux une subvention au titre du Fonds Commerces 2021 pour un montant représentant 50 % de l'autofinancement communal soit : 19 298,84 €
Le Conseil après en avoir délibéré, décide :
- De donner son accord sur le projet définitif présenté par AMEA Architectes,
- de solliciter de la part de l'Agglomération le Grand Périgueux une subvention au titre du Fonds Commerces 2021 pour un montant représentant 50 % de l'autofinancement communal soit : 19 298,84 €
- D'adopter le plan de financement suivant :
    - DETR (40%) 27 494,00
    - Département (25%) 22 030,56
    - Grand Périgueux 19 298,84
    - Autofinancement (20%) 19 298,84

    Total HT 88 122,24 €

- De donner tous pouvoirs à M. le Maire pour gérer les formalités liées à ce projet,
- D'inscrire les crédits au BP 2021.
-

<u>Questions diverses</u>

- Décorations de Noël dans le bourg : En l'absence de Cédric en arrêt maladie, il est difficile à Didier de poser les décorations seul sur les lampadaires. On propose de décorer seulement l'olivier devant la mairie et le sapin à l'entrée du bourg. Il faudra voir avec l'association « St Paul Temps Libre » si les bénévoles veulent se charger de la déco du village
- Remerciements à Christophe CLUZEAU pour les plantations.

La séance est levée à 19 h 40.